

L'entraide judiciaire internationale en matière de biens culturels est un élément important de la collaboration internationale dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Elle peut amener à la saisie de biens culturels en vue de leur restitution en tant que produit d'une infraction ou de preuve dans le cadre d'une procédure se déroulant à l'étranger. Une confiscation est également possible dans certaines hypothèses.

L'entraide internationale fait régulièrement l'objet d'affaires médiatisées, telle l'importante saisie en 1995 aux ports-francs de Genève dans le cadre de l'affaire Medici ou, plus récemment, la restitution à titre de preuve ordonnée en novembre 2008 en faveur des autorités italiennes de plus de 4000 pièces d'antiquités entreposées à Bâle.

Le présent colloque international du Centre du droit de l'art a pour ambition d'examiner de manière plus approfondie les questions de nature pratique qui peuvent se poser dans le cadre de procédures d'entraide internationale. Outre un rappel des principes généraux et un point sur la mise en pratique depuis juin 2005 de la Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC), le but du colloque est de présenter le fonctionnement pratique de l'entraide dans la perspective des polices, parfois spécialisées, qui existent dans certains des Etats voisins de la Suisse et d'examiner certains points particuliers, tels les rapports avec l'entraide administrative internationale ou encore l'impact des questions d'immunité de juridiction et d'exécution des Etats en ce qui concerne les biens culturels leur appartenant.

Des spécialistes de Suisse et d'ailleurs nous éclaireront sur ces questions parfois complexes et d'une grande importance dans la pratique. Le Centre du droit de l'art est particulièrement reconnaissant à l'Office fédéral de la culture, sans l'appui duquel le présent colloque n'aurait pas pu être organisé.

INFORMATIONS

Lieu / Venue

Université de Genève
Uni-Mail
Bd du Pont-d'Arve 40
Auditoire S150
Genève

Finance d'inscription / Fees

CHF 350.- pour les membres CDA
CHF 450.- pour les non-membres
CHF 200.- pour les conservateurs de musées
CHF 100.- pour les étudiants et avocats stagiaires*
CHF 50.- pour les étudiants et avocats stagiaires
membres CDA

Délai d'inscription: 26 janvier 2009

Hébergement / Hotels

Informations sur demande / *Information on request*

Renseignements / Enquiries

Centre du droit de l'art
Faculté de droit / Université de Genève
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4/Suisse

tél.: +41 (0)22 379 80 75

fax: +41 (0)22 379 80 79

E-mail: art-droit@unige.ch

Site: www.art-law.org

* Formation continue reconnue à Genève au sens de l'art. 13 du Règlement d'application de la LPAv.

Colloque international

L'ENTRAIDE JUDICIAIRE DANS LE DOMAINE DES BIENS CULTURELS

Vendredi 6 février 2009

Université de Genève, Uni-Mail, Auditoire S 160



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**
FACULTÉ DE DROIT

Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Vendredi 6 février 2009, matin

0 8 h 1 5 Inscription des participants

0 8 h 4 5 Accueil
Christian Bovet
Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Genève
Olivier Vodoz
Président du Conseil de la Fondation pour le droit de l'art

Introduction
Marc-André Renold
Co-directeur du Centre du droit de l'art, Professeur associé

L'entraide internationale : principes et pratiques

Président de séance
Robert Roth
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève
Juge à la Cour de cassation du canton de Genève

0 9 h 0 0 L'entraide pénale internationale : principes généraux
Bernard Bertossa
Ancien Procureur général et ancien Juge pénal fédéral

0 9 h 3 0 L'entraide internationale et les biens culturels en Suisse
Giorgio Bomio
Juge pénal fédéral

1 0 h 0 0 Pause café

1 0 h 3 0 Les Carabinieri spécialisés italiens et l'entraide internationale en matière de biens culturels
Generale Giovanni Nistri
Commandante dei Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale, Roma

1 1 h 0 0 La lutte policière contre le trafic illicite des biens culturels au plan fédéral en Suisse
Jean-Robert Gisler
Privatdocent, Coordinateur biens culturels, Office fédéral de la police fedpol

1 1 h 3 0 La coopération internationale entre les polices nationales – l'apport d'INTERPOL
Jean-Pierre Jouanny
Officier spécialisé OIPC, INTERPOL

1 2 h 0 0 Discussion et déjeuner (libre)

Vendredi 6 février 2009, après-midi

L'entraide internationale : questions spécifiques

Président de séance
Laurent Moreillon
Professeur
Doyen de la Faculté de droit et des sciences criminelles de Lausanne

1 4 h 1 5 Relation entre entraide administrative et entraide pénale en matière de biens culturels en Suisse
Martin Phillip Wyss
Professeur titulaire, Chef adjoint, Division du droit public, Office fédéral de la Justice

1 4 h 4 5 Le rôle des douanes en matière de biens culturels en Suisse et l'assistance administrative
Serge Gumy
Chef de la Division régime douanier, Direction générale des douanes

1 5 h 1 5 Pause café

1 5 h 4 5 Les accords bilatéraux sur l'importation et le retour de biens culturels: frein ou encouragement à l'utilisation de l'entraide internationale?
Benno Widmer
Chef du Service spécialisé du transfert international des biens culturels, Office fédéral de la Culture

1 6 h 1 5 Le rôle de l'immunité de juridiction et d'exécution de l'Etat dans le cadre de l'entraide internationale
Jérôme Candrian
Juge au Tribunal administratif fédéral

1 6 h 4 5 Discussion et conclusions

1 7 h 3 0 Clôture du Colloque suivie d'un apéritif

<http://www.art-law.org/inscription/colloque.html>
ou
au moyen de la formule ci-joint à retourner à:
Centre du droit de l'art
Université de Genève, Uni-Mail
Bd du Pont-d'Arve 40, 1211 Genève 4
Fax. +41 (0)22 379 80 79

Dernier délai: 26 janvier 2009

Finance d'inscription

- CHF 350.- pour les membres du Centre
- CHF 450.- pour les non-membres
- CHF 200.- pour les conservateurs de Musées
- CHF 100.- pour les étudiants et avocats stagiaires
- CHF 50.- pour les étudiants et avocats stagiaires membres CDA

Je souhaite devenir membre du Centre du droit de l'art et ainsi bénéficier de la réduction lors de mon inscription à la journée d'étude.

- Membre institutionnel CHF 500.-
- Membre de soutien CHF 700.-
- Membre ordinaire CHF 200.-
- Membre étudiant/stagiaire CHF 100.-

Nom _____ Prénom _____

Société _____ Profession _____

Adresse _____

CP: _____ Ville: _____

Tél: _____ Fax: _____

e-mail: _____

Règlement:

- par chèque inclus dans l'envoi
- par bulletin de versement
- par transfert bancaire à la Fondation pour le droit de l'art: UBS Suisse
Code IBAN: CH47 0027 9279 D110 7294 0
Code SWIFT: UBSWCHZH80A
Compte: 279-D1107294.0

Inscription